



Session du samedi 5 décembre 2020

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur

« *Le Budget Primitif 2021* » du Conseil régional de Bretagne

INTRODUCTION

Le Conseil culturel de Bretagne a pris connaissance du projet de Budget Primitif 2021. Avec satisfaction, nous avons noté que les grands équilibres des budgets sont respectés malgré l'urgence sanitaire qui affecte l'ensemble des politiques publiques en Bretagne.

Dans le domaine culturel, le plan significatif d'aide aux secteurs les plus touchés permet au plus grand nombre de passer la crise mais nous savons tous que les structures professionnelles et la dynamique associative pâtissent du coup d'arrêt brutal du printemps et du reconfinement d'automne. La crise sera longue à résorber, il est donc nécessaire de coordonner au mieux les aides entre différentes collectivités mais aussi d'amplifier le dynamisme de la commande publique.

Le secteur culturel breton a remarquablement réagi aux secousses successives de la crise en innovant sans cesse en recherchant de nouvelles voies pour toucher d'autres publics, en testant le faire culture autrement.

C'est dans cet esprit constructif que le Conseil culturel propose aux élus bretons ce retour sur les bordereaux concernant son champ de compétences : cultures, langues, tourisme, sport et patrimoine dans le souhait de renforcer l'identité plurielle de la Bretagne vecteur indissociable de son attractivité.

Mission III du Budget Primitif 2020 régional :

« Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »

Programme 318 > Développer les langues de Bretagne

Le Conseil culturel voit avec intérêt l'accroissement de 4,8% des crédits de fonctionnement en faveur des langues de Bretagne, qui prolonge l'effort consenti depuis l'an dernier. Il observe cependant que les crédits inscrits pour 2021 correspondent exactement aux consommations de 2020 (budget primitif et décisions modificatives). Il craint donc que l'aide aux associations ne progresse pas, alors que la plupart d'entre elles connaissent depuis 12 ans la stabilité des subventions, c'est-à-dire une baisse en euro constant. Cela se traduit par des difficultés d'équilibre budgétaire, parfois des licenciements et même la disparition de plusieurs d'entre elles, ce qui est très dommageable pour l'action engagée en faveur de nos langues. L'engagement financier de la Région reste donc trop modéré par rapport à l'enjeu de la pérennité de nos langues. Le bilan de l'engagement de la Région pour sa politique linguistique montre une croissance de crédits de 14% en 8 ans, entre 2011 et 2019, à peine supérieure à l'inflation (10%), ce qui est très faible.

L'urgence de la situation de nos langues, dont la pérennité figure parmi les priorités du Conseil régional, suppose un effort bien plus important et surtout de nouvelles perspectives d'action.

Le Conseil culturel note positivement la volonté d'aider les acteurs, Diwan, div yezh Breizh et le comité académique d'enseignement catholique en Bretagne (CAEC), qui œuvrent au quotidien pour la promotion du breton et son enseignement.

Il apprécie aussi le soutien à l'Institut de la langue galloise, notamment dans sa mission de formation et d'enseignement qui est une priorité absolue pour le devenir de la langue. Il note la progression des crédits affectés au gallo. Cependant malgré cet effort constant depuis 2015, l'enveloppe de 450 000 € est insuffisante pour la mise en œuvre d'un projet ambitieux en faveur de la langue galloise, annoncé par la Région dans sa politique linguistique de 2018.

En matière de formation professionnelle, si le Conseil culturel se réjouit de l'augmentation du nombre de places, il souhaite, compte tenu des besoins en personnel qualifié, que la Région développe le soutien à la formation de formateurs en langue bretonne. L'aide DESK devrait ainsi s'ouvrir aux personnes suivant la formation FCIS (Formateur Conseil Indépendant ou Salarié) langue bretonne.

Le Conseil Culturel demande à la Région de soutenir la formation *Pevarlamm* pour les personnes ne pouvant pas consacrer 6 ou 9 mois à l'apprentissage de la langue. A l'instar du Département du Finistère, la Région pourrait prendre en charge une partie de la formation sous condition d'assiduité.

Plusieurs rencontres importantes prévues n'ont pu se tenir en raison de l'épidémie :

- La Conférence territoriale pour la langue bretonne, or il y a urgence :
 - à activer concrètement la participation des communes au fonctionnement des écoles bilingues et immersives, et en particulier à Diwan, actuellement en difficultés, du fait de la non perception de forfaits scolaires ;
 - à développer l'initiation au breton dans le premier degré sur le territoire et dans les centres de loisirs pour les jeunes bretonnants.
- Le Comité langue galloise : ce comité doit jouer un rôle fédérateur auprès des collectivités pour qu'elles s'engagent et œuvrent ensemble à la promotion et le développement de la langue galloise.
- La réflexion sur les modalités de soutien aux Ententes de Pays, qui sont les mieux placées pour soutenir les initiatives de développement de l'usage des langues de Bretagne au quotidien et en particulier les loisirs en breton pour les enfants.
- Le chantier sur la présence de la langue bretonne dans l'audiovisuel, alors même que la pandémie s'est traduite par une forte baisse de l'offre par les chaînes publiques de radio-télé.

Le Conseil culturel s'étonne qu'il n'ait pas été possible d'envisager l'emploi de moyens de réunion à distance auxquels, pour sa part, le mouvement associatif a beaucoup eu recours.

Le Conseil culturel ne peut se satisfaire de voir le transfert de l'activité de deux fédérations associatives (Divskouarn et Babigoù Breizh) à un organisme administratif, fût-ce l'Office Public de la Langue Bretonne. Il tient à réaffirmer avec force que l'avenir de la langue bretonne ne peut se faire sans l'implication des citoyens à travers le mouvement associatif, ni sans leur engagement de proximité. La gestion administrative ne remplacera jamais l'action militante.

Il rappelle son souhait d'une plus grande transversalité dans les politiques régionales pour susciter l'*envie de breton, de gallo* et dynamiser l'usage de nos langues. Une vision plus globale sur l'usage quotidien des langues bretonne et galloise est indispensable, afin de développer de nouveaux champs d'usage des langues de Bretagne (économie, services publics, sports et loisirs...).

Le Conseil culturel attire l'attention sur le nécessaire travail de communication concernant la langue galloise dont la fragilité est aussi liée à une conscientisation encore difficile, ce que confirme l'enquête sociolinguistique menée en 2018.

Il propose enfin que la Région adopte une politique de diffusion massive pour que tous les Bretons puissent s'engager fièrement dans une démarche proactive d'apprentissage de nos langues, dans la sérénité.

Mission VI du Budget Primitif 2020 régional :

« Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »

Programme 601 > Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Programme 602 > Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Le Conseil culturel tient à souligner l'effort, une nouvelle fois très important, porté sur la culture.

Nous ne pouvons qu'être profondément reconnaissants pour les dispositifs mis en place par la Région Bretagne pour accompagner le secteur culturel depuis le début de la crise sanitaire.

Le plan de soutien est ambitieux et se doit de l'être face à un secteur profondément et durablement impacté par la crise sanitaire.

Nous tenons à souligner que les conséquences de cette crise vont impacter le secteur pour de nombreuses années et que le plan de soutien présenté devra être prolongé sur les années à venir.

La fracture culturelle qui existait avant cette période pose toujours de nombreuses questions. Le nombre d'individus qui considèrent que "*la culture, ce n'est pas pour eux*" est grandissant. Cette disparité est accentuée selon les territoires. Même si nous partageons les objectifs de 2021, à savoir sauver le secteur culturel, il est nécessaire de rester vigilant dans l'accompagnement des publics pour que la crise ne crée pas en plus un accroissement de cette fracture.

La situation sanitaire a empêché les artistes et les artisans d'arts de se produire, de se faire voir du public. Il nous paraît important qu'une attention particulière soit portée sur cette difficulté et que des solutions soient apportées à ces artistes et à ces artisans d'art afin de les aider à rester visibles.

Le Conseil culturel souhaite être un partenaire de la Région Bretagne afin d'imaginer ces solutions.

La poursuite du plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel est plus que jamais indispensable pour une filière professionnelle qui pâtit durement de la crise sanitaire : cinémas fermés, productions des films au ralenti, précarisations de certains acteurs de la filière et perte du lien avec les publics.

Nous félicitons l'action volontaire de la Région Bretagne qui maintient et augmente son soutien à toute une filière. Nous considérons toutefois qu'il est particulièrement regrettable que cette ambition ne soit pas consolidée par le CNC, qui n'augmentera pas sa participation en 2021, tel que souhaité par la Région Bretagne lors des échanges entre les deux institutions. Ce manque d'engagement du CNC vient contredire les mesures historiques de soutien à la création, à la production, à l'accueil de tournages et aux enjeux de diffusion culturelle et d'éducation

artistique en région dans le cadre des conventions État - CNC - Régions dites "1 euro pour 2 euros".

Il est également à noter que le durcissement des critères d'accès au fonds de soutien dans le domaine du spectacle vivant a un impact indirect sur les acteurs de ce secteur, qui auraient pourtant besoin de bénéficier de la visibilité donnée par les retransmissions TV et numériques pour garder le lien avec leurs publics. Le Conseil culturel souhaite se mobiliser pour faire part de son mécontentement auprès de la Présidence du CNC.

Par ailleurs, nous tenons à souligner l'importance de la pluralité et de la complémentarité des financements possibles du secteur cinéma et audiovisuel breton, notamment, à travers le plan de rebond de Rennes Métropole qui vient abonder le contrat d'objectifs et de moyens de TVR de 300 000,00 € pour permettre à la chaîne de renforcer son soutien aux œuvres produites par les professionnels du territoire.

Programme 603 > Développer le sport en région

Le Conseil culturel de Bretagne note la double volonté du Conseil régional de soutenir le fonctionnement des acteurs bretons, qu'ils soient des associations développant le sport pour toutes et tous et les clubs, les sportives et sportifs de haut niveau ou les organisateurs de manifestations d'envergure.

Si 50 % des enveloppes budgétaires sont consacrées à l'excellence sportive, le Conseil culturel apprécierait que soit plus détaillées les actions du programme consacré au développement du sport pour toutes et tous, les sports loisir, sports santé, sports nature et de plein-air. Actions qui reposent principalement sur les bénévoles de « terrain ».

Sans les crédits supplémentaires dédiés au « Grand départ du Tour de France », le budget du programme 603 en 2021 sera identique à celui de 2020. Les 1,8 M€ du Tour de France sont à comparer aux 2 M€ de l'aide COVID attribuée à l'ensemble des acteurs culturels de Bretagne pour les préserver d'une réelle menace de disparition.

Bien que non évoqué dans le programme, nous ne doutons pas que le Conseil régional continuera à favoriser le développement de l'égalité femme-homme dans le monde sportif breton.

Nous rappelons que deux de nos spécificités sont à soutenir : la lutte bretonne (Gouren) et les jeux bretons (FALSAB), qui comptent de nombreux pratiquants et licenciés, composantes du CROS, Comité Régional Olympique et Sportif.

Programme 604 > Révéler et valoriser le patrimoine

A l'étude de la commission 3

Le Conseil culturel apprécie que le Conseil régional de Bretagne dans ses prévisions budgétaires 2021 :

- Confirme l'importance accordée au patrimoine en Bretagne en le pensant comme un levier de développement durable des territoires : la mise en patrimoine précède la mise en tourisme.
- Soutienne des emplois non délocalisables dans les territoires : ceux qui créent des objets culturels nouveaux les artistes, artisans et métiers d'art et ceux qui les rénovent comme les conservateurs-restaurateurs du patrimoine. Le Conseil culturel précise qu'avec la crise sanitaire, ils sont également concernés par la dotation supplémentaire affectée aux acteurs culturels pour compenser leurs pertes de recettes et leurs capacités professionnelles. Une augmentation des commandes publiques permettrait de sécuriser ces métiers.

Le Conseil culturel, suite à son étude sur les archives privées, pointe le réel besoin de moyens humains supplémentaires pour réaliser des missions d'archivage et l'exploitation de ces archives.

Le Conseil culturel de Bretagne apprécie le soutien de la Région apporté aux inventaires participatifs, inventaires qui ont pris en compte l'urgence à mener des actions de collectage de mémoire auprès des personnes les plus âgées et ce dans le respect des droits culturels des membres des sociétés des territoires concernés.

Le Conseil culturel apprécie le projet de déploiement de bornes de don sans contact. Mais leur usage prévu au bénéfice des gestionnaires de sites patrimoniaux publics pourrait être étendu à des associations patrimoniales à qui les collectivités enjoignent de diversifier leurs sources de financements par des appels aux dons.

Programme 605 > *Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception*

Le Conseil culturel de Bretagne ne peut que saluer, dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, les différents axes budgétés pour 2021 dans le cadre du déploiement du plan de relance.

Le Conseil culturel apprécie que dans le cadre de l'expérimentation du 1 % biodiversité soient mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement régionaux à la politique touristique.

Les membres du Conseil culturel sont satisfaits d'être associés à l'établissement du prochain schéma de développement touristique et à l'élaboration des feuilles de route en cours et en projet.

Ils apprécient également que :

- Les enquêtes liées aux feuilles de route régionales annuelles soient menées. Elles permettront leur évaluation et l'adaptation de leurs prochaines versions.
- La thématique du patrimoine culturel soit particulièrement consolidée pour qualifier et structurer l'offre.
- Le projet de coopération européen CAPITEN, 2017-2020, piloté par la Région, porte une démarche de développement durable pour l'industrie nautique et les acteurs du nautisme de Bretagne.

Programme 606 > *Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes*

Le Conseil culturel de Bretagne prend acte de la volonté du Conseil régional de Bretagne, exprimée dans ses prévisions budgétaires 2021, de mettre en œuvre une stratégie régionale de développement et de valorisation pour reconquérir la navigabilité et développer les usages nautiques au fil des voies d'eau bretonnes de Nantes à Brest et de Saint-Malo à Quimper.

Le Conseil culturel apprécie les actions de la Région qui développent une complémentarité entre les usages nautiques, qui nécessitent un maillage cohérent d'aménagements et de services, et les usages terrestres de randonnées pédestres, équestres et cyclistes qui nécessitent des aménagements quant à leurs itinéraires.

Le Conseil culturel souhaite un soutien renforcé aux porteurs de projets de parcours thématiques d'itinérance culturelle et patrimoniale et aux acteurs réalisant des animations (fêtes, expositions) ainsi qu'aux projets de découverte des patrimoines dans le cadre de navigations. Le bateau comme support de découverte des autres patrimoines.

Programme 607 > *Développer les actions européennes et internationales*

Le Conseil culturel de Bretagne avait fortement appuyé les orientations données aux relations internationales de la Région au mois de janvier dernier. Les opérations prévues au budget 2021 reprennent les grandes lignes de ce programme qui reste d'actualité.

La priorité donnée à l'Arc Celtique dans le contexte du Brexit est essentielle. Des accords sur les dossiers de la pêche vont dépendre aussi les relations culturelles entre les pays du Portugal à l'Écosse. Le sommet des dirigeants des Pays celtiques à Lorient, le Festival de cinéma et des télévisions celtiques à Quimper seront deux temps forts qui porteront des fruits à condition d'y associer tous les acteurs des nombreux jumelages avec les autres pays celtiques.

De même le bureau de Bruxelles, au-delà de son action d'accueil des Bretons de Belgique et du suivi économique des actions de l'Union Européenne devrait avoir aussi le rôle de vitrine culturelle pour mieux affirmer notre identité de région d'Europe.

La continuation de la Fête de la Bretagne, les actions pour sensibiliser les jeunes à l'Europe et à la nécessaire coopération avec les pays du sud doivent rester aussi des priorités de ce programme.

Programme 608 > Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

La refonte du site internet de la Région ainsi que les sites thématiques qui lui sont liés sont de véritables avancées pour une meilleure connaissance des politiques régionales et des actions qui leur sont liées. L'utilisation des langues de Bretagne est un réel progrès vers l'appropriation par tous de la politique publique régionale et cet effort doit être étendu à l'intégralité du site. L'utilisation de l'anglais sur le site Bretagne cinéma ne doit pas rester une exception. La notoriété internationale de la Bretagne – notamment sa vitalité culturelle – mérite d'être valorisée aussi en anglais.

Le Conseil culturel souhaiterait cependant que l'accueil numérique en plein développement ne se traduise pas par une diminution de l'accueil physique, dans les espaces territoriaux du Conseil régional ainsi qu'au sein des antennes à Paris et Bruxelles, afin de ne pas se couper d'un public éloigné de l'informatique.

Par ailleurs, la communication de la Région vers un jeune public, gagnerait à intégrer régulièrement certaines initiatives thématiques venant des métropoles européennes sur la formation, les études supérieures et l'accès à l'emploi dans le cadre de la mobilité de la jeunesse prônée au programme 607. Dans cette optique, une attention particulière devrait être portée au potentiel de la métropole nantaise tant pour ses écoles supérieures et ses bassins industriels, grands pourvoyeurs d'emploi pour la jeunesse bretonne.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 64

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstentions : 0